### La LETTRE D'ETUDES FISCALES INTERNATIONALES JUIN 2017



#### LE BLOG FRANCAIS DE LA FISCALITE INTERNATIONALE N 4 juin 2017

<u>www.etudes-fiscales-internationales.com/</u> <u>pour s'abonner cliquer et inscrivez vous en haut à droite</u>

#### Je suis la transparence, cette nouvelle vertu par JD Bredin

DISCOURS SUR LA VERTU par Me JEAN DENIS BREDIN , Membre de l'Académie Française

Les lettres fiscales d'EFI Pour lire les tribunes antérieures cliquer

#### La lettre EFI du 26 JUIN pdf

Pour placer dans votre dossier 'les lettres d'EFI" sur votre bureau

### Consultation publique de la DGFIP CLIQUEZ

Norme commune de déclaration dans le cadre de l'échange automatique Réponse avant le 17 juillet 2017

Sur la concentration de l IR

1;2% des foyers fiscaux sont dans les tranches supérieures à 41%
et paient 31,8 % de l impôt sur le revenu

IMPATRIES FISCAUX le nouveau régime les BOFIP du 21 juin 2017

#### LES ANERIES ECONOMIQUES DE L ISF

Le coup de gueule de Raymond BARRE contre l'imposition de la fortune

MAIS les âneries économiques de l'ISF pour les non résidents n'ont toujours pas été abrogées

ISF et impatrié de retour en France :une ânerie économique ...

Une autre ânerie économique :

l'imposition à l'ISF des investissements directs financiers effectués en France par les non résidents

#### Le cas des objets de collection. Une ânerie économique cliquez

Les objets de collection sont exonérées de l'ISF par principe et sans obligations de déclaration. En 1981, la propagande officielle soutenait que l'ISF sur les œuvres d'art allait entrainer une exportation de fait de notre patrimoine culturel alors que la loi prévoit une exonération sans condition y compris détenu à l'étranger et ce même dans des trusts supposés être déclarés

Aucune politique n a été proposée pour favoriser la création d'objets de collections par des artisans

européens ou de jeunes artistes vivants

Le législateur incite donc nos jeunes impatriés à maintenir leurs avoirs à l'étranger en interdisant les investissements dans nos entreprises et incite de sympathiques riches écureuils à acquérir des objets de collection dans le seul objectif fiscal ??

Ou est donc l'incitation pour créer de la valeur ajoutée en France ??

L'efficacité économique va telle enfin primer sur l'idéologie politicienne

La croissance de retour ??du mieux pour l'assiette des PO

Dans <u>leurs dernières prévisions</u> rendues publiques ce mardi 20 JUIN, les experts de l'INSEE tablent sur une hausse du PIB de 1,6 % cette année dans l'Hexagone, « ce qui serait une première depuis 2011 », souligne l'un d'eux, Dorian Roucher « La croissance française recollerait au mouvement européen », pointe Vladimir Passeron, chef du département de la conjoncture de l'Insee.

de la fiscalité comparée en ligne par pwc

Worldwide Tax Summaries Online

Corporate and individual taxes in over 150 countries worldwide

Retraite et domicile fiscal La bonne pratique fiscale vue par la CAA de Bordeaux (CAA Bordeaux 13/06/2017) 2

UE obligation de déclarer les montages par les conseils ?? MAIS quid de la sanction???2

Erreur comptable et décision de gestion (CE 19juin 2017)

Le principe d'individualisation des sanctions fiscales toujours refusé par le conseil constitutionnel

détermination des intérêts intra groupe (aff GE Money Bank CE 19/06/2017) 3 Avances sans intérêts d'une mère à sa filiale société de personnes CAA Lyon - 8 juin 20174 Non résident et contrôle de leurs comptes étrangers !!!(CAA Lyon 08.06.17) 4

## Retraite et domicile fiscal La bonne pratique fiscale vue par la CAA de Bordeaux (CAA Bordeaux 13/06/2017) cliquez

Dans un arrêt de bonne pratique fiscale en date du 13 juin 2017, la CAA de Bordeaux était confrontée à la situation très classique du contribuable percevant uniquement des retraites de source française mais disposant d'un foyer uniquement dans l'Etat dont il était résident fiscal.

CAA de BORDEAUX, 5ème ch 13/06/2017, 15BX00297,

Résidence fiscale en France : Attention au nomadisme fiscal les questions pour y être ou ne pas y être

Lire la suite

### <u>UE obligation de déclarer les montages par les conseils ??</u> MAIS quid de la sanction???cliquez

La Commission européenne a proposé le 21 juin 2017 de nouvelles règles de transparence strictes pour les intermédiaires, tels que les conseillers fiscaux, les comptables, les banques et les avocats, qui conçoivent et font la promotion des dispositifs de planification fiscale pour leurs clients. Cette directive ne prévoit pas de dispositions concernant la responsabilité pour faute des conseils pour mise en place des schémas frauduleux , comme cela est la situation en grande Bretagne depuis le 1er janvier

LE COMMUNIQUE

#### Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL

<u>DIRECTIVE DU CONSEIL modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration</u>

<u>La liste des marqueurs d'évasion fiscale internationale</u>
<u>Disclosure of tax avoidance schemes in UK</u>
USA la prime à la délation fiscale et financière :

Lire la suite

### Erreur comptable et décision de gestion (CE 19juin 2017) cliquez

Dans une décision en date du 19 juin 2017, le Conseil d'Etat étudiait une situation dans laquelle, alors que l'apport avait été réalisé sous le régime de droit commun, la société avait inscrit à son passif les provisions dotées par la société apportée.

Il s'agit là, selon le Conseil d'Etat, d'une erreur comptable dont la société était fondée à solliciter la correction, et non pas une décision de gestion qui lui été opposable

Tribune EFI décision ou erreur de gestion

Conseil d'État N° 391770 9ème - 10ème chr 19 juin 2017

Lire la suite

# Le principe d'individualisation des sanctions fiscales toujours refusé par le conseil constitutionnel cliquez

La dernière décision du conseil constitutionnel du 9 juin 2017 confirmant que l'amende de 5% pour défaut du document administratif du suivi des plus values était constitutionnelle et que les juges administratifs ne pouvaient pas la personnaliser a été incomprise par de nombreux amis d'EFI (mais pas par tous) <u>alors que la décision du 22 uillet 2017</u> d'annulation de la taxe de 5% pour défaut de déclaration de comptes à Etranger avait été considérée comme une avancée démocratique et humaniste Commentaire du conseil constitutionnel de la décision du 9 juin 2017

La prochaine reconnaissance du droit à l'erreur va telle assouplir cette sévérité constitutionnelle non consensuelle

Lire le compte rendu du conseil des ministres du 14 juin 2017

L'analyse de notre ami Jérôme TUROT

Lire la suite

## détermination des intérêts intra groupe (Aff. GE Money Bank CE 19/06/2017) cliquez

A suite de la vérification de comptabilité de la société GE Money Bank, qui a la qualité d'établissement de crédit affilié au groupe fiscal intégré dont la société General Electric Capital est la tête, l'administration a, d'une part, réintégré dans son résultat imposable une quote-part des intérêts, qu'elle a estimée excessive, versés par la société GE Money Bank aux sociétés du groupe auprès desquelles elle se refinançait par des emprunts, à taux fixe, variable, ou subordonnés, d'une durée comprise entre un et dix ans ;

Par une décision en date du 19 juin 2017, le Conseil d'Etat confirme la CAA et se prononce sur les modalités d'appréciation du caractère normal ou anormal de la rémunération des prêts interentreprises. Il étudie en particulier l'influence, sur le taux stipulé, de l'appartenance de la société à un groupe de société, notamment lorsque la société mère bénéficie d'une note très favorable.

Conseil d'État N° 392543 9ème - 10ème ch r 19 juin 2017

Lire la suite

### Avances sans intérêts d'une mère à sa filiale société de personnes CAA Lyon - 8 juin 2017 cliquez

Par un arrêt en date du 8 juin 2016, la CAA de Lyon a rendu un arrêt très riche de fiscalité des entreprises.

Après des développements quelque peu sibyllins s'agissant des modalités d'application au cas particulier du principe d'intangibilité du bilan d'ouverture du premier exercice non prescrit, la CAA de Lyon se prononçait sur l'intéressante question des avances sans intérêts consenties par une société mère à sa filiale société de personnes.

La CAA fait application du principe selon lequel une telle pratique est constitutive d'un acte anormal de gestion, tout en limitant le rehaussement à la fraction des intérêts correspondant à la quote-part détenue par des associés autres que la société mère.

CAA de LYON, 2ème ch, 08/06/2017, 15LY01912,

Analyse de cette jurisprudence
ALYODA Association LYOnnaise de Droit Administratif
Note EFI

A la CAA de Lyon l'accès des conclusions des rapporteurs publics est LIBRE

## Non résident et contrôle de leurs comptes étrangers !!! (CAA Lyon 08.06.17)cliquez

Mise à jour juin 2017

Par un arrêt du 8 juin 2017, la CAA de Lyon rappelle que, dans le cadre de l'ESFP, doivent également être produits les comptes sur lesquels le contribuable bénéficie d'une procuration.

Dans le cadre d'un examen de la situation fiscale personnelle, l'administration peut examiner les comptes bancaires d'un tiers sur lesquels le contribuable a procuration, afin de contrôler la cohérence entre les revenus déclarés par ce contribuable et les opérations qu'il a personnellement réalisées

CAA de LYON, 2ème ch 08/06/2017, 15LY03771, Inédit au recueil Lebon En l'espèce, il s'agissait d'une procuration sur le compte français d'une société suisse ??!!.. Lire la suite

Précis de fiscalité DGFIP 2017

Annuaire complet statistique DGFIP 2015

Cahier statistique synthétique DGFIP 2015

Accès au CGI et au LPF sur Légifrance

Accès à la Brochure pratique 2017
(déclaration des revenus 2016)

Accès à la Brochure pratique Impôts locaux 2016

le bilan de la France au 31.12.15.PDF

### Ocde les prélèvements obligatoires

# Patrick Michaud avocat Paris ,ancien inspecteur des finances publiques www.etudes fiscales internationales.com 24 rue de Madrid 75008 tel 0033143878891 fax 00331 43876065